

# pour 19 en Corrèze

Bulletin n° 113 septembre 2020

LA FSU 19

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 23/09/2020

L'ENSEIGNEMENT, L'EDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE

## Pour l'Enseignement, l'Education, la Recherche, la Culture en Corrèze

Bulletin trimestriel de la section Corrèze de la Fédération Syndicale Unitaire

ISSN : 1259 - 3060. CPPAP : 0720 S 07414. Dépôt légal : à parution

Directeur de publication : Nathalie Ribière

Imprimé par nos soins dans nos locaux

### Sommaire:

- Page1: édito
- Page2: Les salaires
- Page3: La sécurité sociale
- Page4: rapport Vachey et formation
- Page5: les salaires; CHSCT
- Page6: rentrée dans le 2nd degré
- Page 7: lettre ouverte à la rectrice
- Page 8: La FSU dans les instances et calendrier de permanences

## Éditorial

De quoi donner le tournis...

L'épidémie a transformé nos quotidiens. Soit. Les problèmes structurels de notre système de santé et plus précisément de notre système hospitalier ne peuvent plus être ignorés : manque de moyens, manque de personnels, dépendance de notre pays en matière de fabrication des médicaments... Tout cela n'est pas le fruit du hasard, pas plus qu'il ne s'agit d'un *fatum* qui serait lié de manière sibylline à nos sociétés humaines. C'est la conséquence directe de politiques néolibérales à l'œuvre depuis plusieurs décennies et qui ont pris des formes bien concrètes (fermetures de lits dans nos hôpitaux, tarification à l'acte, délocalisation de notre production pharmaceutique etc.).

La covid aurait pu être l'occasion d'une prise d'une conscience. Mais le Ségur de la santé promet à nouveau les PPP (partenariats public-privé) qui sont pourtant à l'origine de tant de dysfonctionnements dans nos hôpitaux. Toujours la même obsession : casser le service public, jugé trop coûteux et peu efficace, et ouvrir de nouveaux marchés au privé. La réforme des retraites et les attaques contre la Sécurité sociale cherchent à faire une plus grande place aux mondes de l'assurance et des complémentaires. C'est oublié un peu vite que leurs frais de fonctionnement sont bien supérieurs à celui du public, et qu'une part très importante de l'argent qu'ils drainent n'est pas dirigée en direction des usagers. Si l'on ajoute à cela les scandales insupportables liés aux violences policières, le nouveau plan de relance du gouvernement (qui oublie les salariés et le service public) et cette rentrée scolaire qui restera dans les mémoires comme un symbole d'impréparation (laissant enseignants et directions livrés à eux-mêmes pendant que le ministre du MENJ se délecte dans sa bonne conscience et dans de l'auto-satisfaction), il y a de quoi se sentir paralysé !

Pourtant, la journée du 17 septembre nous rappelle que c'est le travail (et donc les emplois!) qui crée la richesse de notre pays. Tout comme le 75e anniversaire de la Sécurité sociale

(que nous fêterons avec un peu d'avance le 26 septembre en Corrèze) nous fait nous souvenir qu'un autre projet de société est possible ! Il n'y avait pas « d'argent magique » selon notre président. Mais la crise sanitaire a montré que l'État était capable de débloquer des sommes colossales en direction des entreprises, sans demander de contrepartie. L'épidémie sert de prétexte à des plans de licenciements alors même que les dividendes versés aux actionnaires n'ont jamais été aussi importants (les bassins d'emplois de Brive et de Tulle sont particulièrement menacés : BW, Mecabrive, Figeac Aero, Photonis...).

Plus que jamais il est urgent de sortir de la sidération bien compréhensible face à une telle avalanche. Comprendons bien qu'il y a une logique derrière tout ceci (certes pas derrière le virus, mais bien derrière tout ce à quoi il sert de justification), et que cette logique n'a pas été cachée. En octobre 2017, le gouvernement lançait le programme Action publique 2017. Cette troisième phase de décentralisation (après la RGPP de 2007 et la MAP de 2012) n'est pas qu'une nouvelle phase de privatisation. C'est plus profondément une phase d'appropriation de la gouvernance de la chose publique par les banques, les multinationales du numérique (les GAFAM) et les grandes multinationales. Bernard Friot rappelle que le capitalisme, contrairement à ce qu'affirme un certain libéralisme, ne peut se passer de l'État, qu'il a un besoin consubstantiel d'État pour réglementer la société dans le sens qui le serve.

Avec Action publique 2022, il ne s'agit pas de supprimer toute administration ou de tout remettre à la main invisible du marché, mais bien d'organiser l'administration et l'État à sa main. C'est donc bien un projet politique qui est à l'œuvre. Et comme tel, il peut être combattu !

Nathalie Ribière et Jérôme Motard

## Vigilants et exigeants

La pandémie que nous traversons montre l'importance et le rôle de notre protection sociale. Elle révèle aussi toutes les imperfections et les limites d'un système miné par des années de politique «libérale» qui rongent le socle de la solidarité intergénérationnelle et affectent l'accès aux soins. L'augmentation des « restes à charge », le transfert des prises en charge vers les organismes complémentaires brisent la notion d'égalité dans l'accès aux soins et conduisent un nombre grandissant de personnes à y renoncer.

### **Des transferts inadmissibles vers la sécu**

Depuis un an, les allègements de « charges sociales » consentis par le gouvernement aux entreprises ne sont plus compensés par l'état. Il en résulte une contrainte financière énorme qui conduit à réduire les capacités d'accueil et à retreindre encore plus les dépenses de santé prises en charge. Dernière décision, 136 milliards, le prix de la crise de la Covid, vont être transférés sur le dos de la sécu ; les assurés sociaux devront rembourser en continuant de payer au moins 9 années supplémentaires l'impôt sur leurs revenus, la CRDS !

La Sécurité sociale mérite un autre dessein et un autre budget. pour redevenir l'affaire du plus grand nombre. Nous devons en finir avec la course à l'austérité publique et sociale.

### **Une exigence portée par la FSU : le 100% sécu !**

Des soins remboursés à 100% ouvriraient la voie à une véritable égalité devant le besoin de santé. En confier la gestion à la sécu simplifierait et permettrait même des économies. Le marché des complémentaires santé engendre une concurrence féroce (communication, sponsoring et promotion) qui augmentent les coûts de gestion. Si ceux de la Sécurité Sociale sont de l'ordre de 4 à 6%, ceux des organismes complémentaires (mutuelles, institutions de prévoyance, assurances) dépassent 20%. Au jeu du marché, seules les assurances privées gagnent du terrain. Les mutuelles, en 2019 sont passées sous la barre des 50% des prestations versées par les complémentaires santé.

Agir pour que les droits fondamentaux en santé soient couverts pour toutes et tous reste une œuvre civilisatrice qu'il nous revient de poursuivre.

## Réunion débat: la Sécurité Sociale

La Sécurité Sociale va avoir 75 ans en octobre 2020. Dans un contexte difficile où de rudes coups sont portés contre la Sécurité Sociale, ( cortège d'exonérations de cotisations attaquant son financement et son principe fondateur, mélangeant budget de l'Etat et budget de la Sécurité Sociale, annonce de la création d'une 5 eme branche qui risque de permettre l'entrée des marchés financiers, réforme des retraites en suspens , PFLSS à hauts risques, etc)

**nous devons réagir et nous mobiliser :**

**Une initiative partagée Comité corrézien des services publics, Cap à Gauche, FSU, CGT et Solidaires**

**samedi 26 septembre après midi à TULLE salle de l'université populaire**

## Rapport Vachey : la sécurité sociale à nouveau attaquée

La loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie a créé une nouvelle branche de la Sécurité sociale consacrée à l'autonomie, mais avec un financement distinct.

Cette nouvelle branche a besoin d'un milliard d'euros en 2021 et de 3 à 5 milliards d'ici à 2024.

Dans son rapport remis au gouvernement le 15 septembre, l'inspecteur général des finances Laurent Vachey propose un certain nombre de pistes qui sont soit des mesures d'économie, soit des hausses de prélèvements ou des transferts de ressources. Alors que la crise sanitaire a accru les inégalités, alors que toutes les données montrent que le taux de pauvreté est particulièrement élevé pour les familles monoparentales mais aussi pour les familles avec enfant(s) (par rapport aux couples sans enfant), et que la crise a accru les inégalités, le rapport Vachey propose entre autres de transférer les ressources de la branche famille de la Sécurité sociale au prétexte qu'elle est excédentaire alors qu'il conviendrait au contraire d'augmenter les allocations familiales. Quant au détournement des ressources prévues pour le logement, cela serait au détriment des actions d'amélioration du logement des personnes âgées. On prendrait dans une poche pour donner - éventuellement - dans l'autre. Enfin le rapport propose une seconde journée dite de solidarité ; ce qui constituerait une nouvelle attaque contre les droits des salarié.es

Ainsi, ce seront les salarié.es et retraité.es qui devront payer l'aide à l'autonomie en contradiction avec les principes de solidarité et d'universalité qui fondent la Sécurité sociale.

Alors que le Président de la République s'est fait élire avec la promesse : « avec moi, le pouvoir d'achat des retraité.es sera maintenu » et que le récent rapport de la DRESS montre que le niveau de vie médian des retraité.es a baissé (1 854 € en 2017, 1 818 € en 2018), le rapport avance de nouvelles mesures parti-

culièrement régressives à l'encontre des retraité.es:

- nouvelle augmentation de la CSG pour les retraité.es dits « aisé.es » ; (*le seuil sera-t-il à nouveau fixé à 2 000 € de pension ?*)

- réduction du plafond de l'abattement de 10 % de l'impôt sur le revenu. Nombre de retraité.es seraient imposables et ne pourraient plus bénéficier de prestations pourtant indispensables, en particulier pour le maintien à domicile ;

- durcissement des critères d'attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) alors que le reste à charge des personnes en perte d'autonomie est énorme.

Cette nouvelle attaque frontale contre le pouvoir d'achat des retraité.es, y compris les plus modestes aggrave leur situation, après les années de gel ou de sous indexation des pensions : le récent rapport de la DRESS montre que le niveau de vie médian des retraité.es a baissé de manière significative.

Une nouvelle fois, le Fonds de réserve des retraites (FRR) est utilisé à raison de 420 M€ par an de 2021 à 2025, cette fois pour financer les aides à l'investissement consacrées à la rénovation des EHPAD. Faire contribuer ce fonds tant sa mission initiale a été dévoyée et ses sources de financement asséchées n'est pas de nature à rendre plus lisible le financement de la Sécurité sociale comme l'a encore souligné dans son avis du 7 août 2020 le Conseil constitutionnel.

La FSU exige une prise en charge à 100 % pour la Sécurité sociale de l'aide à l'autonomie intégrée dans la branche maladie de la Sécurité sociale dont les recettes doivent être augmentées en particulier par une réforme profonde de la fiscalité, plus juste plus solidaire et plus redistributive.

## La FSU forme et informe

La FSU organisera dans l'année plusieurs stages ou formations:

⇒ **En janvier ou février: un stage académique "Services Publics et logiques de territoire(s)"**

Nous y aborderons la réforme territoriale, ses conséquences pour l'organisation territoriale et les agents (ex : le transfert de la compétence transport du département à la région) et ses répercussions sur la vie des usagers (ex : "harmonisation" de règlements de transport scolaires disparates avec des inconvénients variables selon les départements).

Le lien sera mis en évidence entre ces politiques territoriales les avis rendus par les CESE et le CESER. (Conseil Economique Social et Environnemental national ou régional)

Ce sera l'occasion de présenter aux participants ces deux instances: leurs compétences, fonctionnement aux travers des témoignages de Gérard Aschieri (Ancien Secrétaire National de la FSU) et Flavien Thomas (Secrétaire Départemental de la FSU des Landes et membre du SNETAP) représentants dans ces instances de la FSU au niveau national et régional

⇒ **En mars un stage « retraite »**

S'informer sur sa retraite, la préparer, faire faire son calcul de pension...

⇒ **En mai: Stage départemental inter degrés et interprofessionnel Ecole inclusive**

Ce stage se déroulera en deux temps distincts et complémentaires:

Matinée inter degrés et interprofessionnelle (PE, PLC, PLP, AESH)

Après-midi consacré à deux groupes distincts (AESH et enseignants) pour aborder des problématiques professionnelles spécifiques.

Il sera l'occasion de faire le bilan du 100% PIAL mis en place dans le département à cette rentrée.

**Pour ces différents nous reviendrons vers vous en temps voulu pour vous donner plus de renseignements sur le contenu, les modalités d'inscription et l'organisation proprement dite.**



# Salaires: des comparaisons intéressantes et inquiétantes!

“Une note de l’Insee, publiée le mardi 21 juillet, détaille les salaires touchés par les agents de la fonction publique d’État (FPE) en 2018.” C’est par cette phrase que de nombreux médias ont commenté l’analyse de l’INSEE sans y regarder dans le détail...

“Le salaire net moyen des fonctionnaires baisse de 1,4 %” et “À corps, grade et échelon donnés, le pouvoir d’achat du salaire net baisse de 1,8 % en moyenne”

Pourtant les grilles de salaire moyen semblent indiquer de fortes rémunérations (les enseignants de catégorie A, qui représentent la moitié des effectifs des fonctionnaires de la FPE, perçoivent en moyenne 2 739 euros par mois, soit 1,5 % de moins sur un an. Pour la catégorie B, c’est une baisse de 2,0 %, avec 2 456 euros par mois.(...) et pour la catégorie C, la baisse est de 1,4 % et s’établit à 1 997 euros par mois.)

Il faut alors s’intéresser au salaire médian, 2 378 euros (rappel : 50% des agents gagnent plus, 50% gagnent moins) et à l’éventail des salaires. “Les 10 % des salariés les moins bien rémunérés perçoivent au plus 1 538 euros nets par mois alors que les 10 % les mieux rémunérés gagnent plus de 3 704 euros[...]” et le rapport interdécile D9/D1, qui est une mesure de l’éventail des salaires, est stable, à 2,41.” : Ce sont tous les salaires qui ont diminué.“ Parmi les fonctionnaires, la distribution des salaires des agents de catégorie A est la plus dispersée, avec un rapport interdécile de 2,12, contre 1,60 pour ceux de catégorie B et 1,58 pour ceux de catégorie C.” On a donc des salaires assez dispersés pour les catégories A, moins pour les B et C.

“À profil identique, les femmes perçoivent en moyenne 3,0 % de moins que les hommes ” Mais ces 3 % sont à âge, grade, catégorie et statut égaux !La différence reste incompréhensible...En moyenne, et plus généralement, la photographie est plus alarmante : “En 2018, le salaire net moyen en EQTP des femmes dans la FPE s’élève à 2 425 euros par mois, soit 13,5 % de moins que celui des hommes (2 803 euros). “ Les femmes représentent par ailleurs les deux tiers des enseignants (et même plus de 80 % des professeurs des écoles), qui sont, au sein de la catégorie A, moins rémunérées en moyenne que les autres salariés de la FPE. Le salaire net moyen en EQTP des enseignants est ainsi inférieur de 25,5 % à celui de leurs homologues non enseignants. “

Retrouvez les combats de la FSU sur l’égalité homme femme et sur les salaires (<https://fsu.fr/protocole-egalite-des-femmes-et-des-hommes-dans-la-fonction-publique-version/>)



## Rendez-vous salarial dans la Fonction publique : les masques sont déjà tombés, le gouvernement poursuit sa politique du givre.”

Un rendez-vous salarial s’est tenu le vendredi 24 juillet. (...)La Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques refuse tout dégel de la valeur du point d’indice et n’a présenté aucun plan d’ensemble de revalorisation, se contentant de lister les quelques mesures sectorielles et ponctuelles pour beaucoup déjà engagées ou décidées, en particulier pour les personnels hospitaliers dans le cadre du « Ségur ».

Elle s’est bornée à énoncer quelques intentions générales, en particulier en matière d’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, sans pour autant ni les chiffrer, ni les concrétiser.

Retrouver l’intégralité du communiqué de presse sur le site : [fsu.fr](https://fsu.fr)

## Le Grenelle des enseignants: des raisons de désespérer?

Après un observatoire du monde enseignant, le ministre de l’Éducation Jean-Michel Blanquer a annoncé le lancement d’un “Grenelle des professeurs pour revaloriser le salaire des enseignants et leurs conditions de travail ».

“Je lance un Grenelle des professeurs ? : d’ici à octobre, nous discuterons de la hausse des rémunérations pour 2021, grâce aux 400 millions d’euros supplémentaires obtenus” par le ministère pour augmenter les salaires des enseignants, a-t-il expliqué dans un entretien à l’hebdomadaire. Un budget plus modeste que les 500 millions annoncés initialement.

Le ministre évoque dans le même temps” une transformation profonde du système éducatif?”, qui passe par des réflexions sur la “gestion des ressources humaines” et la “place des enseignants dans la société”. »la modernisation de notre système”.

Le tout laisse donc craindre que le gouvernement loin de prendre la mesure de la crise actuelle ne soit encore dans du donnant donnant avec des régressions supplémentaires des missions de service public, de la couverture du territoire, de l’égalité de l’accès au service public d’éducation pour tous et partout, une dégradation des conditions de travail.

Début janvier, des négociations salariales avaient été lancées avec les enseignants dans le cadre de la réforme des retraites mais avaient été suspendues.

Une grenelle pour gagner du temps encore une fois et laisser le pouvoir d’achat baisser plus encore? Pour toujours afficher une pseudo ouverture d’esprit qui camoufle en fait un vrai mépris pour les enseignants et leurs représentants?...

# CHSCT: Auto satisfaction du DASEN...

## Compte rendu de la réunion du 18.09.2020

« Nous sommes prêts, préparés à faire face aux aléas de l'évolution de la crise ». Le DASEN a insisté sur le fait qu'il s'agissait d'une rentrée sereine (étonnement nous n'avons pas les mêmes retours de la part de la profession).

**Le protocole de gestion des cas a été détaillé.** Les suspicions sont remontées par les directeurs et chefs d'établissement au médecin scolaire qui se met en lien avec l'ARS. Selon le DASEN, la DSDEN fait preuve d'une « extraordinaire réactivité pour répondre aux directeurs dans des temps très brefs ».

Lorsqu'il s'agit de cas confirmés, il y a « une réponse à toute saisine, de façon très rapide, même le week-end », à partir d'un protocole national (les 4 fiches bleues en possession de chaque directeur). La DSDEN fournit des outils en termes de communication.

**Le processus est le suivant :** isolement immédiat de la personne contaminée, identification des cas contacts par la DSDEN, le médecin scolaire et l'ARS afin d'établir une liste stabilisée. La phase de communication débute une fois que cette liste est établie.

Le directeur/Chef d'établissement est en contact avec la cellule de communication qui fournit des modèles de communications: en direction des membres de la communauté éducative et en direction des personnes sur la liste des contacts à risque. Les personnes sur la liste sont destinataires d'un message dédié pour les avertir (isolement pour une durée déterminée, contact de la part de l'ARS pour poser des questions précises, mise en place de la continuité pédagogique). Les collectivités, la préfecture et le Rectorat sont toujours prévenus par la DSDEN. Toute communication externe (presse...) doit être renvoyée vers la DSDEN.

**Actuellement en Corrèze, il y a 7 classes de fermées** (1 en primaire à Laguenne, 2 au collège Arsonval, 1 à Cabanis et 3 au Lycée Simone Weil).

La décision de fermeture de classe est prise en fonction des situations évolutives, il n'y a pas de seuil de fermeture. C'est le DASEN, l'ARS et la Préfète qui prennent la décision en conférence téléphonique. Le DASEN fait une proposition, la Préfète tranche.

« Le caractère évolutif de la situation se traduit par des adaptations du protocole qui peuvent passer pour de l'instabilité sur le terrain » Nous voici rassurés, en fait, tout est prévu...

On attend des évolutions du protocole depuis les dernières déclarations du ministre de la santé.

Dans le premier degré, la continuité pédagogique est déclenchée par l'IEP, dans le second degré, le DASEN prend contact immédiatement avec le chef d'établissement.

## Questions diverses

**La FSU fait remarquer que la rentrée n'a pas été sereine, notamment pour les personnes fragiles et pour les collègues en LEP pour lesquels les protocoles étaient très flous concernant les ateliers.**

*Le DASEN dit qu'il faut que l'administration assume le fait de ne pas avoir toujours immédiatement la réponse à une question.*

**Le SGEN demande quand les TRS et AESH des PIAL sont considérés comme personnes contacts du fait de leur mobilité sur différentes écoles.** *Le DASEN répond qu'il n'y a pas de réponse toute faite, que cela dépend de la situation.*

**Le SGEN demande si un agent en isolement est placé en ASA.**

*Le Secrétaire Général répond que si le cas est avéré, l'agent est en congé maladie, s'il est cas suspect, il est en isolement et bénéficie d'ASA (ce qui veut dire pas tenu d'effectuer la continuité pédagogique).*

**La FSU demande si un réassort de masques est prévu et fait remarquer que fournir des masques plus légers et en nombre suffisant pour une semaine aurait été plus approprié.**

*Le Secrétaire Général répond qu'une nouvelle livraison de 4 masques, similaires à ceux déjà livrés, aura lieu à la Toussaint.*

**La FSU demande si le masque est obligatoire dès 11 ans ou en Collège.**

*Le DASEN finit par répondre que le masque n'est obligatoire qu'en collège et quel que soit l'âge.*

**La FSU fait remarquer que les masques obligent à élever le niveau vocal et cause donc des extinctions de voix.** Le SGEN nous rejoint en demandant si des amplificateurs de voix seront fournis. *Le DASEN dit que la question sera posée.*

Dans une classe du premier degré, en cas de contamination, l'enseignant est considéré comme cas contact s'il porte un masque grand public mais pas s'il porte un masque FFP2. Les personnels fragiles peuvent demander de nouveaux masques FFP2 dans les circonscriptions ou à la DSDEN, les stocks existent.

**L'UNSA demande des consignes claires pour le lavage des masques.** *L'administration verra comment les transmettre.*

**L'UNSA demande si une indemnité de lavage des masques est prévue,** puisque le salarié n'a pas à prendre en charge ses équipements de protection. *L'ISST répond que les masques ne sont pas des EPI au sens du code du travail.*



## Rentrée : « nous sommes prêts » ... ou pas

« Rentrée normale », « rentrée dans la joie ». Oscillant une nouvelle fois entre auto-persuasion et autosatisfaction, Jean-Michel Blanquer semble plus que jamais déconnecté des réalités de la profession. Si, sur le terrain, les collègues sont effectivement heureux de revoir les élèves après plusieurs mois d'enseignement à distance, la réalité vient très rapidement éclipser la fiction esquissée dans les médias par notre ministre. Deux semaines après la rentrée, force était de constater que nous n'étions pas prêts ! Beaucoup trop de zones d'ombre subsistaient et subsistent encore, sur des situations concrètes, qui auraient certainement trouvé des solutions si elles avaient été étudiées en amont. D'un protocole sanitaire drastique, nous sommes passés à un protocole réduit à peau de chagrin qui légitime les plus vives inquiétudes à l'heure où l'épidémie est en pleine recrudescence.

Dans ce contexte sanitaire incertain, les représentants de la FSU oeuvrent plus que jamais dans les CHSCT pour défendre la santé et la sécurité des personnels en portant la voix du terrain. Ainsi, lors du CHSCT-A du 08 septembre (cf. compte-rendu disponible sur le site du SNES-FSU Limoges), la FSU a pu interroger l'administration sur des aspects très pratiques du quotidien des personnels et dénoncer notamment l'injustice de l'application du jour de carence en cas de suspicion de Covid ou en cas de contact avec une personne positive. Depuis la DGAFP (Fonction Publique) a précisé les choses : tout agent cas contact ou suspect est placé en isolement et bénéficie d'une ASA (autorisation spéciale d'absence).

L'administration doit cesser de s'abriter derrière un contexte sanitaire – certes, inédit et évolutif – pour dissimuler le profond mépris qu'elle entretient à l'égard de ses agents. En témoignent les conditions de cette rentrée. Alors qu'un des scénarios envisagés par Jean-Michel Blanquer est l'alternance de cours en distanciel et en présentiel en cas de flambée de l'épidémie, les établissements, les agents, les élèves ont-ils été dotés du matériel numérique nécessaire ? Non ! Ont-ils reçu une prime d'équipement ? Non ! La période de confinement a exacerbé les difficultés scolaires et creusé les inégalités. Restés six mois sans école, certains élèves en ont perdu les codes. A-t-on recruté pour autant des enseignants supplémentaires pour les aider à se remettre à niveau ? Non ! Le ministère a préféré miser sur les HSE, demandant aux enseignants encore et toujours de travailler plus.

A-t-on recruté des Conseillers Principaux d'Education et des Assistants d'Education supplémentaires pour accueillir et encadrer les élèves en perte de repère ? Non ! A-t-on seulement pensé à recruter, si ce n'est pour favoriser la réussite des élèves, pour pallier les futures et inévitables absences des collègues ?

Non !

A-t-on pensé à alléger les programmes ?

Non

On pourrait continuer à égrainer les questions tant le ministère ne semble pas avoir retenu les leçons de la crise. Le monde d'après dans l'Education Nationale ressemble furieusement au monde d'avant mais en pire. En ces temps difficiles, la force du collectif et de l'échange est primordiale. Les militants du SNES-FSU sont à vos côtés. Ne restez pas isolés et n'hésitez pas à nous faire part des difficultés rencontrées dans vos établissements. Ensemble, continuons à porter nos exigences pour nos métiers, pour nos élèves, pour la démocratisation du système éducatif !

**Laetitia Agnoux, co-secrétaire départemental du SNES**

## Madame la Rectrice, ouvrez la liste complémentaire !

Comme chaque année, le ministère peine de plus en plus à recruter des Professeurs des Ecoles. Au niveau national, ce sont 599 postes qui n'ont pas été pourvus à l'issue des épreuves. Ce phénomène est légèrement atténué en Limousin où le vivier de recrutement ne se tarit pas : cette année, il y avait même un taux record de 17 inscrits pour une place offerte au concours ! (les présents le jour de l'épreuve étaient cependant, comme chaque année, bien moins nombreux que les inscrits..)

Mais, crise sanitaire oblige, les candidats ont pu passer le concours cette année dans plusieurs académies. Au niveau national, 700 lauréats ont été reçus ainsi dans plusieurs académies et devront se désister par endroits.

Sur l'Académie de Limoges, les 90 places offertes ont été pourvues, et dès l'été, 8 démissions ont été enregistrées (dont 3 en Corrèze). Alors que le vivier de recrutement était là, notre académie est quasiment la seule à ne pas ouvrir la liste complémentaire au concours. Afin d'éviter de permettre à de jeunes collègues d'entrer dans des conditions dignes dans le métier (mi-temps en classe, formation...), le rectorat se cache derrière le niveau des candidats. Argument non recevable quand il y a autant d'inscrits pour une place au concours, quand on ne recrute (cette année) que sur des écrits de français et de mathématiques (les "fondamentaux" si chers au Ministre).

Quasiment toutes les autres académies ouvrent la liste complémentaire au concours. Notre académie, elle, fait le choix d'embaucher des personnels contractuels. Qu'elle place sur des postes difficiles (en établissements spécialisés, en rural très isolé, ou sur des postes de remplacement). Ils ne pourront bien entendu pas se plaindre sous peine de licenciement, de non reconduction l'année suivante, ou de note éliminatoire au concours l'année suivante. Car oui, ces personnels qui seront maltraités cette année sont souvent issus de la fameuse liste complémentaire au concours...

Une nouvelle fois, c'est bien d'un choix pour l'Ecole et les Services Publics qu'il s'agit. Au cynisme de notre administration, nous répondons formation initiale, entrée progressive dans le métier, sécurité de l'emploi...

Le recrutement des professeurs des écoles doit aussi être pensé sur le long terme et de façon ambitieuse. Au début des années 90, une allocation non négligeable, (l'équivalent de 1300 € par mois) avait été mise en place pour les étudiants se destinant aux métiers d'enseignant, sous condition d'assiduité mais sans contrepartie d'un service en responsabilité de classe.

De véritables pré-recrutements, dès la L1, sont indispensables afin de garantir un vivier suffisant, sécuriser les parcours des étudiants et démocratiser l'accès au métier. Ils doivent être massifs, sans contrepartie d'exercice en responsabilité, ouvrir le droit à la retraite et garantir une rémunération suffisante pour poursuivre des études et préparer le concours.

**Karine Rossander co secrétaire départementale du SNUipp**

## La FSU avec vous

Ils vous représentent dans les instances académiques:

CTSD		CDEN		CTA	
<b>Titulaires :</b> Nathalie Ribière Angélique Pacaud Romain Champetier Laetitia Agnoux Cédric Rava	<b>Suppléants :</b> Laetitia Penchaud Karine Rossander Fabienne Pouget Didier Barros Jérôme Motard	<b>Titulaires :</b> Didier Barros Laetitia Agnoux Jérôme Motard Karine Rossander Laetitia Penchaud	<b>Suppléants :</b> Anne Précigout Nathalie Sieg Clément Vernédal Anne Motard M Thérèse Bodo	<b>Titulaires :</b> Patrice Arnoux Fabrice Couegnas Lucile Grès Marie thérèse Bodo Claire Bourdin	<b>Suppléants</b> Marianne Corrèze Nathalie Ribière Laurence Ferret Christophe Tristan Dominique Parvillé
CHSCTD		CDAS Pleinière		CDAS restreinte	
<b>Titulaires :</b> Romain Champetier M Thérèse Bodo Laetitia Agnoux Anne Motard	<b>Suppléants :</b> Françoise Pineaud Cédric Rava Valérie Diop Jérôme Motard	<b>Titulaires :</b> Anne Motard Françoise Pineaud Nadia Goughbar	<b>Suppléantes :</b> Catherine Soarès Laetitia Roulon Laetitia Agnoux	<b>Titulaire :</b> Anne Motard	<b>Suppléante :</b> Françoise Pineaud

### Permanences des syndicats de la FSU :

⇒ **A Brive,**

**26 avenue Guynemer (H Gérard)**

**05 55 86 19 59**

**FSU:** Lundi, Mardi, Jeudi, de 9h à 17h

Le 1er jeudi de tous les mois de 16h à 18h

⇒ **A Tulle,**

**place de la Bride 05 55 20 27 75**

**SNUIPP :** lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 9h à 17H

### Contacts pour les différents syndicats:

**SNUEP :** Marie-Thérèse Bodo: 06.61.63.77.60

**SNES :** Laetitia Agnoux : 06 26 39 98 47

Cédric Rava : 06 29 51 96 80

**s2-19@limoges.snes.edu**

**SNETAP :** Gérard Gagna: 06.43.38.36.06

**SNUTER:** Sylvia Lucarini: 06.32.68.28.68

**snuterfsu19@gmail.com**

**Responsable AESH:** Catherine Soarès:

**Les représentants des différents syndicats restent joignables par téléphone en dehors des heures de permanence**



### **Restons connectés ! :**

**Notre adresse mail :** fsu19@fsu.fr

**Notre site internet :** <http://sd19.fsu.fr/>

**Notre page Facebook :** FSU Corrèze

**Et sinon**

Téléphone: 05.55.86.19.59

